

PARA TIR A L'ARC

CHAMPIONNAT D'EUROPE ROME (ITA) – 28/04/2026-03/05/2026

COUPE D'EUROPE NOVE MESTO (CZE) – 28/06/2026-04/07/2026

Le nombre de places pour le championnat d'Europe est de 3 tireurs maximum par catégorie.
Le processus de sélection est ouvert à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison 2026, de nationalité française et répondant aux critères internationaux de classification pour la catégorie considérée ; seules les catégories paralympiques étant concernées (open arc classique, open arc à poulies, W1).

PROCESSUS DE SELECTION

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 16 février 2026, avec en pièce jointe :

- une copie numérisée de son passeport ou de sa carte nationale d'identité dont la date de validité doit être au moins ultérieure au 5 juillet 2026,
- pour les mineurs, une copie de leur autorisation de sortie du territoire annuelle,
- une copie de son dossier de classification.

Enfin, pour être sélectionnable, les archers inscrits sur liste ministérielle doivent être à jour de leur surveillance médicale réglementaire 2026.

CLASSIFICATION

Les archers des catégories paralympiques qui souhaitent se présenter à l'épreuve de sélection pour le championnat d'Europe et qui ne bénéficient pas d'une classification internationale doivent s'engager à faire parvenir leur dossier médical international, intitulé « Para Athlete Medical Form », dans les meilleurs délais et au plus tard le 16 février 2026 (a.reculet@ffta.fr). Ce dossier doit être renseigné de manière électronique et en anglais.

EPREUVE DE SELECTION

Le processus de sélection pour le championnat d'Europe se déroulera au CREPS de Vichy, en indoor, le 28 mars 2026 selon le programme suivant :
2x36 flèches + 5 matchs simulés

Le règlement de ces deux épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

OFFICIALISATION DE LA SELECTION

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe (Rome, 28 avril-3 mai 2026) ainsi que l'équipe de France qui participera à la coupe d'Europe (Nove Mesto, 28 juin-4 juillet 2026) seront composées par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

La sélection pour le championnat d'Europe sera définitive au plus tard le 31 mars 2026.

La sélection pour la coupe d'Europe sera définitive au plus tard le 8 juin 2026.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin de la compétition considérée (à confirmer : 7-10 avril : stage / 23 avril-4 mai : stage et championnat d'Europe / 11-14 mai : stage / 24 juin-6 juillet : stage + coupe d'Europe). Ce programme sera conduit sous la responsabilité des entraîneurs de l'équipe de France.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ses résultats antérieurs ainsi que toute éventuelle procédure ou sanction disciplinaire.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères reliées notamment au contexte sanitaire et empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

ANNEXE

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

Si le nombre d'inscriptions venait à dépasser les capacités d'accueil de la structure organisatrice, le DTN arrêterait la liste définitive des participants sur la base des résultats internationaux et nationaux.

Le montant de l'inscription s'élève à 20€.

Tir de qualification

A l'issue du tir de qualification, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, le départage s'effectuera en fonction du nombre de 10 puis de X.

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	4
2	2
3	1

Un point de bonus pourra être ajouté selon le tableau suivant :

Catégories	CMO	CWO	W1M	W1W	RMO	RWO
Score	695 pts	685 pts	650 pts	610 pts	640 pts	605 pts

1 point de bonus supplémentaire pourra être ajouté à chaque point de score supplémentaire.

Matches simulés

A J1, tous les archers tirent 5 matches simulés.

Un point de bonus sera attribué en fonction du score réalisé à chaque match selon les modalités suivantes :

Catégories	CMO	CWO	W1M	W1W	RMO (5 volées)	RWO (5 volées)
Score	145 pts	142 pts	135 pts	127 pts	3 volées de 27 pts	3 volées de 25 pts

Pour les archers arc à poulies et W1, un point de bonus supplémentaire pourra être attribué par tranche de 2 points de score supplémentaires.

Pour les archers arc classique, un point de bonus supplémentaire pourra être attribué par tranche de 2 points de score supplémentaires réalisé 3 fois au cours d'un match.

A l'issue de l'épreuve de sélection, un classement final est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, les points de bonus seront pris en compte. Si l'égalité persiste, le score du tir de qualification sera pris en compte puis le nombre de 10 et X correspondants. Puis la somme des scores réalisés en matchs simulés sera prise en compte pour départager les ex-aequos.